



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DECISION N° 2022-19

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2021-141 donnant délégation de signature à Madame Catherine ISSAKIDIS, directrice des ressources humaines,
- Suite à l'avis du CT du 1^{er} octobre 2021.

Décide :

ARTICLE 1

Dans la délégation de signature susvisée, le paragraphe III de l'article 2 de la décision n° 2021-141, est rédigé de la façon suivante :

III – Désignation des intérimaires *(modifié par la décision n° 2022-19)*

NOMS	FONCTIONS
Carole MARTIN	chefe de service, adjointe à la direction des ressources humaines

ARTICLE 2

La décision n° 2021-141 sera diffusée par mël aux membres du comité de direction et aux agents de la direction des ressources humaines.

Fait à Nanterre, le

14 JAN. 2022

La Directrice Générale

Sandrine ROCARD